

# **REGLEMENT SAISON 2017/2018**

## **CHAMPIONNAT REGIONAL**

### **R1 R2 R3 MESSIEURS**

#### **- Ouverture de la salle**

La salle dans laquelle se déroule la compétition doit être ouverte une heure au moins avant l'heure prévue pour le début de la rencontre.

#### **- Paiement des sanctions financières**

Les sanctions financières relatives au championnat régional par équipes infligées aux associations durant la saison sportive doivent être réglées avant la confirmation de l'inscription des équipes pour la saison suivante, sous peine de non réengagement de toutes les équipes de l'association.

#### **- Transmission des résultats**

La feuille de rencontre est établie en quatre exemplaires qui reçoivent les destinations suivantes :

- deux exemplaires (feuilles jaune et bleue) au secrétariat;
- un exemplaire (feuilles rose et blanche) à chacun des capitaines.

Les résultats doivent aussi être saisis sur le site Internet de la FFTT **avant lundi 10h00**.

#### **- Formule de la compétition**

Équipes de quatre joueurs

#### **- Balles pour rencontres**

Plastiques

#### **- Arrêt de la rencontre**

La rencontre se déroule entièrement.

#### **- Équipe incomplète**

Les équipes doivent être complètes.

#### **- Nombre de phases**

Deux phases.

## **- Avancement des rencontres (date ou heure):**

La demande doit être faite 15 jours avant la date initiale au prés de la Ligue,(formulaire à remplir)

Pour qu'une rencontre soit avancée en date ou heure il faut l'accord du club adverse ainsi que de la Commission Sportive,

Aucune rencontres ne fera l'accord d'un avancement ou changement d'horaires lors de la dernière journée de chaque phase

## **-Attribution des titres**

**En première phase :** à l'issue du déroulement des poules, il n'y a pas d'attribution du titre de champion de la division.

**En deuxième phase :** à l'issue du déroulement des poules, une "journée des titres" est organisée ; le vainqueur est champion de la division. La commission sportive détermine les équipes qualifiées pour disputer la "journée des titres". Ne peuvent disputer les titres que des joueurs qualifiés pour cette équipe. (brûlage traditionnel)

Sont considérées qualifiées les féminines ayant disputées au moins **trois rencontres** dans cette équipe lors de la seconde phase.

## **- Règle spécifique de participation**

La présence dans une équipe, d'un joueur n'ayant pas le nombre minimum de points requis, signifie que tous les joueurs, évoluant dans une équipe de numéro supérieur, ont moins de points que celui-ci.

## **- Règle spécifique de composition des équipes**

Le joueur le mieux classé aux points de chaque équipe doit être placé en «A» ou «Y».

# **Régionale 1**

## **- Composition de la division**

La régionale 1 comprend seize équipes réparties dans deux poules de huit équipes.

## **- Juge-arbitrage des rencontres**

Les rencontres sont placés sous l'autorité d'un juge-arbitre officiel, pouvant être joueur, mis à disposition par l'association recevant.

### **- Déroulement de la phase**

A l'issue des sept journées :

- les équipes classées 1<sup>re</sup> accède à la pré-nationale ;
- les équipes classées 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> se maintiennent en régionale 1 ;
  - les équipes classées 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> descendent en régionale 2.
  - Quel que soit le nombre d'équipes dans une poule, l'équipe classée dernière de la poule descend dans la division inférieure. Les descentes sont fonction des descentes de la division supérieure.

### **- Participation des féminines**

Ne peut pas excéder la moitié du nombre de joueurs par équipes (2)

### **- Repêchage en Régionale 1**

Lorsqu'une place devient vacante en régionale 1 par suite d'une non accession, cette place est attribuée en priorité à un deuxième d'une poule de régionale 2 .

Lorsqu'une place devient vacante en régionale 1 par suite d'une non descente de PN, cette place est attribuée en priorité à un septième d'une poule de régionale 1,

Dans tous les autres cas, la commission sportive avisera de la meilleure solution.

## **- Règles spécifiques de participation**

Seuls les joueurs ayant un nombre de points égal ou supérieur à 1100 points lors de l'un des deux classements officiels de la saison en cours peuvent figurer sur la feuille de rencontre.

# **REGIONALE 2, 3 MESSIEURS**

## **– Conditions de participation**

Pour être autorisées à participer les associations doivent au minimum:

- disposer de douze licenciés au moins, disputant, jusqu'à son terme, le championnat régional et un championnat départemental.

## **- Juge-arbitrage des rencontres**

Les rencontres sont placés sous l'autorité d'un juge-arbitre officiel, pouvant être joueur, mis à disposition par l'association recevant.

## **- Participation des féminines**

Ne peut pas excéder la moitié du nombre de joueurs par équipes (2)

# Régionale 2

## - Composition de la division

La régionale 2 comprend trente-deux équipes réparties dans quatre poules de huit équipes.

## - Déroulement de la phase

A l'issue des sept journées :

- les équipes classées 1<sup>re</sup> accèdent à la régionale 1 ;
- les équipes classées 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> se maintiennent en régionale 2 ;
- les équipes classées 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> descendent en régionale 3 ;
  - Quel que soit le nombre d'équipes dans une poule, l'équipe classée dernière de la poule descend dans la division inférieure. Les descentes sont fonction des descentes de la division supérieure.

## - Repêchage en Régionale 2

Lorsqu'une place devient vacante en régionale 2 par suite d'une non accession, ou par suite d'une non descente de R1, cette place est attribuée en priorité à un septième d'une poule de régionale 2,

Dans tous les autres cas, la commission sportive avisera de la meilleure solution.

## - Règles spécifiques de participation

Seuls les joueurs ayant un nombre de points égal ou supérieur à **900 points** lors de l'un des deux classements officiels de la saison en cours peuvent figurer sur la feuille de rencontre.

# Régionale 3

## - Composition de la division

La régionale 3 comprend trente-deux équipes réparties dans quatre poules de huit équipes.

## - Déroulement de la phase

A l'issue des sept journées :

- les équipes classées 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> accèdent à la régionale 2 ;
- les équipes classées 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> se maintiennent en régionale 3 ;
  - les équipes classées 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> descendent en départementale ;
  - Quel que soit le nombre d'équipes dans une poule, l'équipe classée dernière de la poule descend dans la division inférieure. Les descentes sont fonction des descentes de la division supérieure.

–

- les 8 montées sont attribuées de la façon suivante:

- 3 montées pour le comité ayant, à la fin de la saison écoulée, le plus grand nombre de joueurs masculins licenciés traditionnels;
- 2 montées pour le comité suivant ayant, à la fin de la saison écoulée, le plus grand nombre de joueurs masculins licenciés traditionnels;
- 1 montée pour les trois autres comités;

### **• Repêchage en Régionale 3**

Lorsqu'une place devient vacante en régionale 3 par suite d'une non descente de R2, cette place est attribuée en priorité à un septième d'une poule de régionale 3 .

Dans tous les autres cas, la commission sportive avisera de la meilleure solution.